Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260625-DELIB_2026_043-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N°**2026-043**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Objet : Administration Générale – Adhésion au CAUE d'Eure-et-Loir – Année 2026

Le jeudi 25 juin 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, M. Bruno GUITTARD, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENTS EXCUSÉ : M. Robert FORTIN, M. Arnaud LANGLOIS, Mme Sheridane GOUMARD, Mme Delphine BRETON.

ABSENT : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Robert FORTIN pouvoir à Mme Olivia GEOFFROY, M. Arnaud LANGLOIS pouvoir à M. Thierry FLEUREAU, Mme Sheridane GOUMARD pouvoir à M. Sylvain RÉMY, Mme Delphine BRETON pour à M. Laurent LECLERCQ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sandrine CHAMBOLLE

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260625-DELIB_2026_043-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bulletin d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir (CAUE 28) pour l'année civile 2026,

Considérant que le CAUE d'Eure-et-Loir a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,

Considérant que l'adhésion au CAUE 28 présente un intérêt pour la Commune de Toury en lui permettant de bénéficier d'un appui neutre, technique et pédagogique pour accompagner ses réflexions et projets en matière de qualité architecturale, d'aménagement, d'insertion paysagère, de préservation du cadre de vie et de sensibilisation des élus, des agents et du public,

Considérant que le montant minimum de cotisation pour une commune comptant entre 2 001 et 5 000 habitants est fixé à 200 € pour l'année civile 2026,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DECIDE D'ADHERER,** pour l'année 2026, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir (CAUE 28), pour un montant de 200 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au CAUE 28 pour l'année 2026 ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2026.

- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Roland SCHACH

MAIRIE DE TOURY 28310

La Secrétaire de Séance,

Sandrine CHAMBOLLE

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 01/07/26
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 01/07/26
 Le Maire,
 Roland SCHACH

MAIRIE DE TOURY 28310